

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 juin 2013**

Décision n° **B-2013-4270**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Aménagement Péri-Allende - Tranches B et D - Marché n° 3 : plantations - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 juin 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, M. Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Kimelfeld, Philip (pouvoir à Mme Besson), Arrue, Barge, Passi, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih (pouvoir à M. Darne J.), M. Julien-Laferrrière.

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 10 juin 2013**Décision n° B-2013-4270**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Aménagement Péri-Allende - Tranches B et D - Marché n° 3 : plantations - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 mai 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier concerne un marché de plantations pour l'aménagement Péri-Allende, tranches B et D à Vaulx en Velin.

Ce projet a été inscrit dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements de 2002-2007 et reconduit dans celle de 2009-2014 dans le cadre de la politique 2 - Construire une métropole à dimension humaine, 2-1 - Favoriser la mixité - Favoriser le renouvellement des grands quartiers d'habitat social et leur intégration dans le projet urbain du territoire.

Par décision n° B-2002-0895 du 14 octobre 2002, le Bureau a individualisé une autorisation de programme de 500 000 € pour les études de l'aménagement des avenues Gabriel Péri et Salvador Allende à Vaulx en Velin.

Par décision n° B-2006-4302 du 22 mai 2006, le Bureau a autorisé la signature du marché de maîtrise d'œuvre.

Par délibération n° 2008-4797 du 11 février 2008, le Conseil a individualisé une autorisation de programme complémentaire pour un montant de 5 500 000 €. Il a également autorisé la signature de la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Commune de Vaulx en Velin pour la réalisation de l'éclairage public. Une recette d'un montant de 3 165 000 € est attendue.

Par délibération n° 2009-0652 du 6 avril 2009, le Conseil a approuvé une individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour un montant de 550 000 € pour les travaux de la direction de l'eau (295 000 € en dépenses sur le budget annexe de l'eau et 255 000 € en dépenses sur le budget annexe de l'assainissement).

Par délibération n° 2011-2482 du 17 octobre 2011, le Conseil de communauté a approuvé une individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour un montant de 4 483 000 € en dépenses et 483 000 € en recettes sur le budget principal et de 200 000 € en dépenses sur le budget annexe de l'assainissement.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché de plantations pour l'aménagement Péri-Allende, tranches B et D à Vaulx en Velin.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 17 mai 2013, a classé les offres et choisi celle de la société Tarvel pour un montant de 805 400,71 € HT, soit 963 259,25 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux de plantations pour l'aménagement Péri-Allende, tranches B et D à Vaulx en Velin et tous les actes y afférents avec la société Tarvel pour un montant de 805 400,71 € HT, soit 963 259,25 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O0734, le 17 octobre 2011 pour la somme de 10 483 000 € TTC en dépenses sur le budget principal.

3° - Le montant à payer en 2013 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - compte 2121 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juin 2013.